

DISSERTATION DE CULTURE GÉNÉRALE (Épreuve n° 253)

ANNÉE 2017

*Épreuve conçue par EM Lyon
Voie économique et commerciale*

Sujet : *Une parole peut-elle faire évènement ?*

Le sujet proposé cette année ne dérogeait pas à l'usage instauré lors des sessions précédentes : il se présentait sous la forme d'une question ouverte qui reprenait explicitement le thème de l'année en l'associant à une expression issue du langage courant - faire évènement - qui demandait à être conceptualisée. Encore une fois, le but des concepteurs n'était pas de tendre un piège aux candidats mais au contraire de leur permettre de mobiliser leurs connaissances sans en présupposer aucune. Pour traiter ce sujet il n'était requis que des compétences classiques et légitimement exigibles après deux années de classe préparatoire. On attendait des étudiants qu'ils soient capables de lire attentivement la question qui portait non pas sur la parole en général comme aptitude proprement humaine mettant en jeu un appareil phonatoire autorisant la production de sons articulés, mais sur une parole déterminée, singulière dont il fallait s'étonner de la mise en exergue dans le continuum des discours et des actes qui constituent le monde humain. En second lieu, on attendait des candidats qu'ils définissent et fassent varier le sens d'une notion courante comme celle d'évènement. Ainsi le sujet reprenait-il l'opposition classique du langage et de l'action mais à travers le prisme d'un « faire évènement » qui en transformait le sens. A condition de prendre au sérieux la formulation du sujet on ne pouvait pas, alors, réduire la réflexion à un propos général sur la différence irréductible entre l'ordre de l'énonciation et celui de la production ; différence que la dimension performative de certains énoncés viendrait dissoudre... On espérait que les candidats tenteraient, même maladroitement, de construire le concept d'évènement qui ne désigne pas un simple agir, mais un agir qui n'est pas un effet, qui fait rupture dans l'ordre prévisible de la causalité, qu'elle soit naturelle ou sociale. Les meilleures copies, pensait-on, devaient interroger l'émergence d'une parole singulière, inouïe jusqu'alors et en même temps grosse d'une efficace aptitude à produire des effets réels dans l'ordre des phénomènes.

Cette année encore, le sujet proposé n'avait rien d'un exercice invitant à la restitution mécanique et formelle des connaissances acquises durant l'année. Il incitait les candidats à préciser avec soin les enjeux éthiques, politiques et sociaux de la question. Au cours de leur scolarité ils ont nécessairement rencontré des paroles présentées à la fois comme singulières, intempestives et suffisamment efficaces pour marquer la postérité de leur fécondité native. On songe, par exemple, à la célèbre apostrophe de Zola (« J'accuse... ! » dans *l'Aurore* du 13 janvier 1898) ou à l'incantation prophétique de Martin Luther King (« *I have a dream* », discours du 28 août 1963) devant le *Lincoln Memorial* à Washington ; autant d'exemples qui pouvaient aisément servir de point de départ à leur réflexion. Le sujet se situait donc au

cœur du champ notionnel du programme et exigeait des candidats précision dans la lecture, rigueur dans l'analyse des concepts et attention au réel ; autant de critères qui devraient départager les copies et permettre d'établir le classement le plus discriminant possible.

Rappelons aux futurs candidats que l'analyse du sujet n'est pas seulement un exercice convenu qu'il conviendrait d'effectuer en introduction, pour ne plus guère s'en soucier dans le développement. Elle doit être tout entière au service de l'intelligibilité de la question, et doit rester constamment présente, explicitement ou implicitement, dans la suite du devoir. Répétons-le une fois encore, la dissertation de culture générale exige une lecture attentive du sujet et un effort d'élaboration tout au long de l'introduction afin de le justifier (pourquoi la question du caractère événementiel de la parole se pose-t-elle ?) et de nouer le problème en des termes clairs et rigoureux (accorder à une parole singulière le statut historique ou ontologique de l'évènement n'est-il pas l'indice d'une illusion rétrospective ou d'une métaphysique du sujet dont la figure du locuteur serait le dernier avatar ?). L'accumulation de doctrines et d'exemples ne saurait tenir lieu de pensée même si on pense rarement seul.

Il fallait donc partir de l'énoncé de la question en commençant par être attentif au déterminant : la question portait sur une parole et non pas sur la parole. Il était bien entendu permis d'évoquer la faculté de parole comme évènement, comme accession à l'humain dans l'ontogenèse ou la phylogenèse, à condition de marquer la différence entre la parole ainsi spécifiée et une parole déterminée dans l'espace et le temps, produit d'un sujet singulier situé dans un contexte historique et social précis. Il fallait être attentif à cette singularité de la parole comme acte qui engage la personne, dans lequel on s'expose, et qui vient rompre avec les propos convenus de la comédie sociale. On peut parler sans avoir de parole, pris que l'on serait dans les rets d'un parler exténué et mécanique. Pour que la parole fasse évènement, il faut tout d'abord qu'elle apparaisse dotée d'un sens pour qui la porte, dans une situation donnée.

Au plus bas niveau « faire évènement » peut signifier le fait d'attirer l'attention, de susciter des réactions, de faire parler. Mais au-delà de la réduction triviale de l'évènement à ce qui marque les esprits, il était bien sûr beaucoup plus intéressant, central pour la question, de penser l'idée d'évènement comme ce qui à la fois surgit dans son imprévisibilité et modifie le cours des choses, autrement dit, de lui accorder un véritable statut ontologique. Dans cette veine-là, l'évènement est ce qui advient sans que nous puissions prévoir son arrivée, qui ne se laisse pas réduire à une cause antérieure et qui pourtant n'en finit pas de produire des effets. Il y a là déjà un paradoxe : celui peut-être de la liberté au sens cosmologique, pour le dire à la manière de Kant, qui se redouble lorsqu'on fait de la parole la manifestation même de cette puissance de création. On pouvait alors s'interroger sur le pouvoir de la parole, capable ou non d'une telle efficacité à partir, par exemple, de l'analyse des énoncés performatifs. Mais encore fallait-il ne pas se laisser aveugler par une analyse trop étroitement linguistique et ne pas oublier qu'il y a déjà chez Austin (*Quand dire, c'est faire*) cette réserve, qui orientera ensuite la critique de Bourdieu (*Ce que parler veut dire*), selon laquelle l'effectivité d'une parole

requiert toujours des conditions sociales qui sont, elles, proprement extralinguistiques. Plus radicalement ne pouvait-on soupçonner que cette dimension originelle assignée à certaines paroles ne soit le plus souvent que le fait de l'illusion rétrospective d'une mémoire en quête d'amers ? Ainsi l'appel du 18 juin du Général de Gaulle souvent convoqué pour avérer la capacité de la parole à faire événement, à inaugurer la Résistance, fut en réalité ignoré par la majorité de ses contemporains et destinataires. La parole n'est-elle pas plutôt un épiphénomène langagier qui double les actions et les processus réels d'un voile de mots qui donne l'illusion au locuteur d'être l'acteur réel et intentionnel de ce qu'il ne fait que nommer ? Réduire, par exemple, un événement historique à des mots prononcés par un individu - la déclaration de guerre - n'est-ce point la marque de l'illusion humaine à se croire acteur conscient et volontaire de l'histoire ? Déclarer la guerre n'est efficace que dans la mesure où la guerre est déjà là, et la parole ici ne ferait que témoigner, au mieux constituerait l'ultime condition formelle de l'évènement, mais serait impuissante « à faire » l'évènement. La parole faisant événement resterait alors l'apanage du divin, de la parole créatrice de la Genèse ; plénitude ontologique d'un dire que l'homme s'attribuerait abusivement pour masquer sa propre impuissance.

Mais, et c'est bien là que se situait le problème : un tel renoncement à la dimension inaugurale de la parole fait violence à notre manière d'habiter le temps et de lui donner une signification pratique. Ramener les grands événements à des paroles prononcées par des acteurs n'est peut-être pas seulement l'indice d'une simple vanité humaine. Dans l'ordre de la nature tout est effet, et il n'y a d'évènement que du fait de notre ignorance des causes des phénomènes. Mais dans l'ordre de la liberté, il faut qu'il y ait des événements que seule une parole fondatrice peut amener à la conscience. Les droits de l'homme n'ont pas en eux-mêmes pour le droit naturel de commencement historique, et pourtant, ils n'acquièrent d'effectivité qu'en étant déclarés par des locuteurs singuliers, des personnes qui manifestent par là leur volonté de transformer l'ordre empirique et de le rendre plus conforme au règne des fins. L'évènement au sens ontologique, au sens d'une rupture féconde, ne serait lui-même pas pensable sans l'intervention d'une parole singulière sous peine de se résorber dans l'enchaînement des causes et des effets ou même dans la structure. Ainsi tout événement, en tant qu'il n'est pas une simple occurrence, fait référence à une parole qui l'a constitué comme tel : renvoi implicite ou explicite qui porte en lui le paradoxe de ce qui prétend à la plus haute dignité ontologique - celle d'un advenir fécond qui n'est pas un simple effet - et qui n'existe pourtant que par la grâce, la fragilité, l'évanescence d'une parole singulière.

Il n'y avait, évidemment, pas nécessité à se cantonner au domaine de l'Histoire. L'évènement peut être personnel et le pouvoir d'une parole pouvait être interrogé sur le plan existentiel. On pouvait convoquer la parole qui guérit, dans la thérapie psychanalytique, qui rompt ainsi avec le passé et augure d'un nouvel avenir ; ou encore mobiliser la parole de la rencontre, celle qui décide d'une vocation. Dans ce cas on a bien affaire à une parole, c'est-à-dire à l'appropriation singulière du système de la langue qui permet de s'exprimer avec authenticité et qui est la condition même de la rencontre, sachant qu'une rencontre qui ne nous change pas n'en est pas une ! Cette parole qui fait événement dans le cadre serré et prévisible d'une vie, V. Hugo (*Les Misérables*) nous en donne l'image archétypale à travers celle de Monseigneur Bienvenu qui, en innocentant Jean Valjean d'un vol pourtant bien

commis, l'engendre comme honnête homme : « Jean Valjean, mon frère, vous n'appartenez plus au mal, mais au bien. C'est votre âme que je vous achète ; je la retire aux pensées noires et à l'esprit de perdition, et je la donne à Dieu ». Mais tout aussi bien, des paroles apparemment insignifiantes et banales peuvent constituer pour celui qui les prononce ou celui qui les reçoit un évènement décisif ; ainsi de la formule : « Mon gendre aime les carottes râpées » dans le *Planétarium* de N. Sarraute.

Le Jury espérait que les candidats se confrontent à un travail d'analyse de la formulation du sujet. Même si la question posée était simple et sans équivoque, elle exigeait une lecture attentive. Rappelons que la dissertation de culture générale requiert un travail de définition et même de construction des concepts contenus dans le sujet singulier proposé à la sagacité des candidats. Elle leur demande de suspendre provisoirement leurs connaissances et de se livrer à un travail d'analyse conceptuelle dont ils ne peuvent faire l'économie. Les candidats ne sauraient comprendre cette consigne comme une invitation à compiler des remarques purement formelles sur les termes du sujet dont ils ne tireraient aucun profit dans la suite du devoir. Comme nous avons insisté dans les précédents rapports sur ce point, nous pouvions espérer avoir été entendus.

Il fallait commencer par une attention particulière à l'article indéfini une qui déterminait la parole comme une parole singulière, celle d'un sujet engagé dans une situation concrète. Traiter de la parole en général ne permettait pas de l'articuler à la ponctualité de l'évènement. Mais surtout, on s'interdisait alors de penser une différence qualitative entre une parole inaugurale ou impérative comme le « tu ne tueras point » divin et un simple bavardage. Il ne suffit pas de parler pour que cette parole fasse évènement : il faut que cette parole soit singulière et que cette singularité, sans encore préjuger de sa nature, la distingue du flot continu des paroles prévisibles et sans effectivité qui sont celles d'un certain usage. Il fallait donc construire cette singularité à partir, par exemple, de la différence saussurienne entre « fait de parole » et « fait de langue » (*Cours de linguistique générale*). Comme s'en étonne un correcteur cette distinction capitale a fait défaut au plus grand nombre des candidats. Rappelons que pour Saussure, l'objet de la linguistique ne peut être que la langue en tant que structure, système différentiel contenant virtuellement la somme des significations possibles. La parole est alors rejetée du côté du particulier. Elle n'est intelligible que parce qu'elle réactualise un sens qui gît tout entier, sédimenté, dans cette institution qu'est la langue. La langue est la structure, la parole l'évènement ; mais un évènement inessentiel vidé de tout contenu ontologique qui n'est que le présent d'une réitération quasi anecdotique et accidentelle du sens. Il fallait pour restaurer la dignité de la parole montrer qu'elle est irréductible à la structure linguistique. Plusieurs voies s'offraient alors aux candidats. L'approche pragmatique à travers Austin ou Searle permettait de redonner au sujet locuteur et à sa visée intentionnelle une fonction essentielle dans l'acte locutoire qui n'est jamais redondance d'un sens déjà là mais toujours recreation, réinvention d'un sens singulier dont rendent compte les concepts de « force illocutoire » (promesse, déclaration, interdiction...) ou « d'effet perlocutoire ». Mais la parole ne devient peut-être véritablement une parole que lorsqu'elle apparaît comme l'expression d'une subjectivité elle-même unique

et singulière. Ainsi pouvait-on convoquer les analyses de Merleau-Ponty et sa distinction entre « parole parlée » et « parole parlante » (*Phénoménologie de la perception*). On pouvait partir aussi de l'analyse phénoménologique de la promesse ou du pardon, de ces « actes de langage » par quoi les hommes conjurent le cours du temps et manifestent leur disposition éthique. Enfin, on pouvait construire la singularité d'une parole à partir d'une typologie des paroles : parole divine, parole prophétique, parole poétique. Dans cette trilogie, la parole poétique pourrait avoir une place particulière en ce qu'elle prétend, dans ses tentatives les plus ambitieuses, aux vertus créatrices du Verbe divin. On peut penser à l'œuvre et au projet de Francis Ponge qui veut par sa parole poétique créer un monde : non point livrer une simple représentation des choses mais les faire surgir par la grâce des mots. Ainsi note-t-il dans « Le carnet du bois de pins » (*La rage de l'expression*) : « Surgissez bois de pins, surgissez dans la parole. L'on ne vous connaît pas ». La parole du poète, c'est la langue à l'état natif, la langue qui engendre la chose et la fait advenir : « Seule la littérature (et seule dans la littérature la description - par opposition à celle d'explication - : parti pris des choses, dictionnaire phénoménologique, cosmogonie) permet de jouer le grand jeu : de refaire le monde à tous les sens du mot refaire, grâce au caractère à la fois concret et abstrait, intérieur et extérieur du Verbe, grâce à son épaisseur sémantique » *Proèmes*.

L'expression « faire évènement » devait être analysée avec précision et le Jury a fait de cette analyse un critère important de hiérarchisation des copies. Etymologiquement, évènement est dérivé du latin *evenire* (*e/venire*) qui signifie advenir. Au sens ordinaire, un évènement est un fait ponctuel, déterminant et significatif. L'évènement, c'est d'abord ce qui arrive, l'avènement de quelque chose qui s'inscrit dans un temps et un espace précis. En vertu de sa situation temporelle il est inédit et unique : quand bien même un évènement identique se produirait, il ne s'agirait pas du même évènement puisqu'il aurait lieu à un autre moment. Mais on réserve généralement le terme d'évènement à des faits dont la singularité est perçue comme qualitative. La nouveauté de l'évènement doit être interprétée au sens fort comme l'aptitude à produire de la discontinuité, une rupture dans un état des choses. Il semble alors déterminant, destiné à infléchir le cours de la vie d'un groupe ou d'un individu dans un sens heureux ou malheureux. Mais le mode d'avènement d'un évènement n'est pas une simple apparition ; il s'accomplit dans un mode d'être spécifique : il nous arrive. L'évènement est, donc, ce qui est significatif et opère une rupture non seulement dans la continuité temporelle et l'enchaînement régulier des causes mais aussi dans nos représentations, nos manières de penser. En tant qu'il est notable, digne d'être remémoré, l'évènement éclaire le passé d'un sens nouveau et révèle des possibles renouvelés. On pouvait espérer que les meilleurs candidats ne se cantonnent pas à son sens courant mais peu problématisant de « faire sensation » au seul sens répertorié par Littré : « causer un fort sentiment de surprise » mais s'interrogent sur les raisons de ces effets. A l'inverse, prendre au sérieux le « faire » permettait de ramener l'évènement à une activité, une praxis par quoi il se différencie d'un simple effet et semble devoir être l'œuvre d'un sujet. On pouvait alors convoquer Kant et la liberté au sens cosmologique définie dans la *Critique de la raison pure* (« Dialectique transcendantale : troisième antinomie de la raison pure ») comme « faculté de commencer de soi-même un état dont la causalité n'est pas subordonnée à son tour selon la loi de la nature, à une autre cause qui la détermine quant au temps ». Une telle liberté, si elle existe, fait à n'en pas douter

événement. Elle ne peut être que le privilège de Dieu ou d'une raison pratique qui par l'action morale s'affranchit de l'ordre de la nature et advient par l'action dans l'ordre des phénomènes. Mais si en Dieu le Verbe est créateur, il n'est peut-être chez l'homme que second, redoublement langagier et illusoire d'une *praxis* qui seule peut faire événement au sens ontologique et radical du terme.

Le Jury dans son ensemble a eu le sentiment que les candidats ont été moins surpris par le sujet que l'année dernière. Une grande majorité des copies ont témoigné d'un travail des candidats. Des connaissances ont été acquises, en nombre certes plus ou moins important, et avec des degrés de maîtrise variables. Cependant des faiblesses demeurent. Encore une fois, c'est le défaut d'analyse de la formulation précise du sujet qui pénalise les candidats. L'expression « faire événement » n'est pas vraiment connue. Mais la notion d'événement était suffisamment familière pour que les candidats puissent aborder le sujet. Malheureusement, ainsi que le note un des correcteurs, le sujet a été trop souvent réduit à « Quelle relation lie la parole à l'action ? », « La parole est-elle créatrice ? » ou encore « Quel effet a la parole ? ». Il reste toujours une part non négligeable de candidats qui préfèrent réciter ce qu'ils ont appris et qui doivent trouver injuste de voir leurs efforts si peu récompensés. A ceux-là, le Jury rappelle que la dissertation de culture générale reste un exercice de réflexion qui suppose un véritable engagement intellectuel. Les candidats doivent avoir la conviction que les termes du sujet sont toujours choisis soigneusement : ils ont toujours un sens précis à la fois en eux-mêmes et du fait de leur association. Le Jury invite fermement les candidats à faire preuve d'adaptabilité, à accepter le sujet tel qu'il est formulé même si cela contrarie ce qu'ils avaient prévu de raconter !

L'orthographe, la syntaxe et la langue française n'apparaissent pas plus malmenées que d'habitude, mais comme chaque année les membres du Jury pointent une série de fautes qui finissent par grever le sens général du propos. Ainsi, la double négation reste, note une correctrice, « une pierre d'achoppement pour de nombreux candidats » qui les amène à dire l'exact contraire de ce qu'ils voulaient signifier. On relève aussi beaucoup d'inexactitudes graves dans le maniement des pronoms relatifs ou des prépositions...Quant à l'accentuation, elle est toujours aussi déficiente : le jury rappelle qu'elle peut avoir des incidences grammaticales graves et qu'une copie systématiquement coupable de cette négligence finit par indisposer son lecteur. Enfin, plusieurs correcteurs demandent aux candidats de faire un usage rigoureux de la cédille et de souligner les locutions étrangères comme *speech acts* mais aussi *a fortiori*.

Plus grave encore, la cohérence des propos est étonnamment absente pour un nombre non négligeable de copies. La plupart d'entre elles respectent formellement les règles de la dissertation mais la composition du devoir est trop souvent fragile, voire factice. Sans doute pour compenser ce déficit de rationalité un nombre alarmant de copies s'autorisent à indiquer grossièrement leur plan (chiffres romains, « signes cabalistiques », tirets, emploi d'un « je » inapproprié, interpellation du lecteur...). Cette présentation, outre qu'elle transgresse les règles élémentaires de la dissertation, enferme les candidats dans des énumérations dogmatiques. Ce dogmatisme est d'ailleurs favorisé par la manie d'annoncer systématiquement en début de partie son contenu en des termes on ne peut plus laborieux

et répétitifs. Le Jury n'est pas formaliste, il accepte des façons différentes mais bien souvent ce procédé est contre-productif ; il encourage le dogmatisme des candidats qui se croient autorisés à asséner des arguments au lieu de les examiner. Trop souvent, donc, cette apparence de méthode ne garantit aucunement la logique du raisonnement. On juxtapose des références issues de contextes bien différents, et sans transition ; on se contredit, y compris à quelques lignes d'intervalle. Le souci, compréhensible, de faire part des connaissances acquises ne doit pas aller à l'encontre de l'allure démonstrative et critique des développements. Une référence n'a pas de valeur en elle-même, mais seulement dans sa juste convocation au service de la réflexion. Il ne s'agit donc pas de les multiplier, la valeur de la copie ne se mesurant pas au nombre des auteurs invoqués et malheureusement seulement évoqués.

On regrettera une fois de plus la légèreté de l'analyse conceptuelle : rares sont les copies qui prennent le temps d'analyser les termes du sujet. On pouvait craindre que le concept d'évènement ne soit peu interrogé et ce fut, malheureusement, le cas. L'absence d'attention à l'article indéfini « une » nous a plus surpris et nous autorise à rappeler une fois de plus que l'épreuve de culture générale est tout d'abord un exercice de lecture ! Lorsque malgré tout l'analyse du sujet amène le candidat à en définir les termes, il en compile souvent les significations sans prendre la peine de les hiérarchiser ou de les articuler entre elles. Ainsi l'évènement est-il qualifié successivement de « fait marquant les esprits », de « fait sortant de l'ordinaire », ou de « modification du réel ». On ne cherche pas à partir de là ce qui pourrait constituer l'essence de l'évènement ; on ne se demande pas non plus s'il s'agit d'une catégorie ontologique ou d'une simple représentation de la conscience immédiate appelée à s'évanouir devant la science ou tout effort d'objectivation un peu sérieux. Dans la plupart des copies, même honorables, les candidats se contentent de juxtaposer les différents sens de l'évènement dans l'introduction et en retiennent arbitrairement un ou plusieurs dans le développement. Plusieurs membres du Jury tiennent aussi à souligner cette inconséquence : certaines copies parviennent à dégager le sens du sujet dans l'introduction...pour ne plus y revenir dans le reste du devoir qui n'est plus, alors, qu'un exercice de restitution !

Il ne faut pas, alors, s'étonner si le plan suivi apparaît souvent mécanique et formel. Les connaissances dont disposent les candidats semblent les guider au détriment de la cohérence et de l'unité de la réflexion. De sorte que le développement n'a que l'apparence de la continuité de la pensée, mais parle en fait à chaque fois de choses différentes. Il y a alors des pensées plus ou moins bien restituées mais il n'y a pas de pensée. Rappelons une énième fois que l'épreuve de culture générale consiste à réfléchir à un problème qu'il convient de constituer à partir de la question préalable. Les copies ont adopté, pour la plupart, un plan en trois parties, parfois deux seulement. On en distinguera plusieurs variantes qui se ramènent, pour les moins maladroites, en général à la forme suivante : 1) On convoque quelques discours célèbres ou plus finement des paroles spécifiques telles la promesse ou le pardon pour attester par l'exemple d'une parole qui fait évènement. 2) On se livre ensuite à une critique de cette parole/évènement, soit en opposant à l'ordre linguistique des causes déterminantes

extralinguistiques (naturelles, sociales, matérielles...) à partir le plus souvent de Bourdieu, soit à l'intérieur du champ linguistique en contestant la possibilité pour une parole de créer de l'inouï et du nouveau. 3) La troisième partie (souvent la moins convaincante) se contente en général de mettre en exergue une parole qualitativement différente comme la parole poétique sans vraiment arriver à l'articuler à l'évènement. Il fallait pour cela, et les meilleures copies s'engagent dans cette voie, montrer comment une parole peut être constitutive de l'évènement. Mais il s'agissait peut-être moins, alors, « de faire évènement » que « de faire l'évènement ». Et cette parole qui construit une mémorabilité n'est peut-être plus celle, directe, d'un protagoniste de l'action mais celle, seconde, du poète épique (Homère), du philosophe (Platon) ou de l'historien (Michelet). Malheureusement la plupart des copies se contentent de plan à la dialectique factice : 1) la parole fait évènement 2) les limites (pêle-mêle) de la parole 3) la parole fait malgré tout évènement, notamment, lorsque c'est Dieu qui parle. Le Jury attire l'attention sur les exigences minimales de la pensée dialectique : passer d'une thèse à une autre suppose une transition étoffée qui n'est pas une norme formelle ou scolaire mais une nécessité rationnelle intrinsèque à la réflexion elle-même. Sans ce travail de composition la dissertation n'est plus qu'un collage, même habile, de thèses et de doctrines et, partant, ne répond plus aux attentes du Jury.

Le bon sens devrait guider les candidats et leur éviter les dérives les plus graves. Trop souvent les candidats en manquent. Le Jury les invite fermement à éviter les formules les plus pompeuses qui parfois frisent l'absurde comme celle que relève une correctrice : « Un évènement est le moment où un fait ou un acte se réalise. C'est le moment où une décision importante ou non est voulue ou non par une personne. » Peut-être le candidat pensait-il se mettre à l'abri des objections en multipliant les disjonctions ? Mais, du coup, la formulation ne veut plus dire grand-chose. On pourrait multiplier à loisir ce genre d'exemples qui illustrent tous un manque de simplicité, de clarté et même de vigueur dans le propos. Enfin, il nous paraît nécessaire d'appeler les candidats au respect du format et ceci dans leur intérêt même. En effet, une copie de 6 ou 7 pages oblige souvent le candidat à concentrer son propos et à le resserrer sur le sujet. A l'inverse, une dissertation de plus de 8 pages est le plus souvent l'occasion d'une logorrhée, le candidat ne résistant pas quel que soit le sujet à dire tout ce qu'il avait par avance prévu de dire. Et il est vrai qu'une copie qui se refuse à traiter le sujet irrite d'autant plus qu'elle est longue, et que son refus est manifeste.

En définitive, le concours 2017 confirme les impressions des sessions antérieures. Les candidats ne manquent ni de connaissances, ni de sérieux mais ils doivent, en moyenne, accepter de mieux prendre en compte le sujet singulier qui leur est proposé afin de conserver à l'épreuve de culture générale son sens et sa valeur.

